



Vaularon, Yvette, Frileuse  
2 av du Soleil Levant  
91440 Bures sur Yvette

## Compte-rendu de la rencontre du 12 décembre 2019 entre le SIAHVY, les Élus de Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, et Gometz le Châtel et VYF.

	<p><b>Bures sur Yvette :</b> - Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette,</p> <p><b>Gif sur Yvette :</b> - Monsieur Jean-Luc Valentin, Élu représentant la Ville de Gif sur Yvette sans délégation au SIAHVY,</p> <p><b>Gometz le Châtel :</b> - Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel,</p> <p><b>SIAHVY :</b> - Monsieur François Vivien, Directeur Général du SIAHVY. - Madame Pascale Chalmin, Responsable rivière, SIAHVY, Excusé : Monsieur Barret, Président du SIAHVY,</p> <p><b>SUEZ :</b> - Madame Aude Napoly, Chargée d'Étude,</p> <p><b>VYF :</b> - Danielle Farret, André Loie.</p>	<p><b>Lieu :</b> SIAHVY, salle du Conseil</p> <p><b>Horaires :</b> de 10h à 12h</p> <p><b>Pièces jointes :</b> copies des présentations SIAHVY concernant l'antenne du Vaularon (travaux et mesures)</p>
--	--	--

### Objet de la rencontre :

Organisée par le SIAHVY conjointement avec Monsieur Vigier et Madame Sellem, cette réunion fait suite à celle tenue le 3 juin et le 11 juillet concernant le bassin versant du Vaularon.

Cette présente réunion avait principalement pour but la présentation par le SIAHVY des résultats de l'étude, sur le collecteur intercommunal du Vaularon géré par le SIAHVY. Les recherches ont été réalisées par le délégataire du SIAHVY(SUEZ).

Un point rapide sur le projet « Baratage », a été fait à cette occasion comme convenu.

### Sommaire :

- 1) Antenne du Vaularon :
  - 1.1 - avancement des actions,
  - 1.2 - campagne de mesures et recherche des ECPP,
  - 1.3- modélisation hydraulique,
  - 1.4- programmation 2019-2021,
- 2) Baratage : point du dossier.

### 1) Antenne du Vaularon

#### 1.1 Avancement des actions

Monsieur Vivien fait un rappel des caractéristiques de l'ouvrage et des protections à prendre pour le personnel et l'environnement selon la législation car présence de réseau en amiante-ciment. Il présente les investigations faites et les travaux initialisés de réhabilitation des regards (cf. copie des visuels de présentation en pièce jointe).

Ce réseau chemine dans des secteurs privés et publics. S'il est aisé de faire les travaux en secteur public, il n'en est pas de même en secteur privé qui nécessite un accord préalable des propriétaires

A noter :

- En secteur privé, Monsieur Vigier se propose d'adresser un courrier aux propriétaires pour les informer de l'opération et les sensibiliser afin d'obtenir leur accord rapide. Monsieur Vivien insiste sur la nécessité d'obtenir rapidement leur accord afin de pouvoir engager les travaux sans attendre.
- Le SIAHVY fournira les éléments de description des travaux que JF Vigier indiquera dans son courrier d'information, ainsi que les adresses précises des regards, et la liste des propriétaires concernés. Une réunion de lancement chez le Maire aura lieu afin de préciser conjointement ces points.
- En ce qui concerne le travail sur les regards, du point de vue de la gêne occasionnée, est de l'ordre de la demi journée et n'engage pas de moyens importants, seule la présence de camions sur la voie peut être contraignante mais circulation maintenue en alternance. Il peut s'agir de chemisage grâce à un équipement rotatif spécialisé, voire si nécessaire d'un changement complet du regard selon la gravité.

## 1.2 campagne de mesures et recherche des ECPP

Madame Aude Napoly présente les résultats de la campagne de mesures faites sous la responsabilité de SUEZ (cf copie des visuels de présentation en pièce jointe).

Le but recherché était d'avoir un état des arrivées d'eaux parasites dans l'antenne en provenance des réseaux communaux.

Pour ce faire, des points de mesures ont été ajoutés à ceux existants aux différents points de jonction de l'antenne avec les réseaux communaux, notamment : 6 points de mesure du 20/07 au 20/08, en complément des 3 débitmètres fixes du secteur.

La campagne s'est écoulée en 2 temps : 7 semaines du 20/07 au 20/08, puis du 20/08 au 28/10.

Les visuels indiquent les débits constatés respectivement : par temps sec, puis les ECPP, puis les ECPM, avec l'indication du réseau communal origine.

Les points marquants sont les suivants :

- Par temps sec un apport de « base » d'effluents se répartissant ; 50% GIF/Chevry ; 30% Gometz ; 20% Bures,
- ECPP : **40% GIF** ; 30% Gometz à confirmer par observation nocturne ; 15% Bures ; 15% SIAHVY- intercommunal
- ECPM : sur l'ensemble du bassin versant, les gouttières et autres arrivées d'eau de pluies « mal raccordées » représentent l'équivalent de **500 pavillons**.

L'analyse des ECPP plus particulièrement sur Bures, située en bas de vallée, constitue une première base de priorisation des actions à faire sur les réseaux.

La discussion met en évidence les éléments suivants :

- La priorité est de regarder la provenance du flux émanant de Gif **363 m<sup>3</sup>/J d'ECPP**. Viennent ils exclusivement du plateau et/ou y a t'il un mauvais état du réseau eaux usées communal sur la pente de la Frileuse, sans raccordements en cours de route, entre le Bois Carré et le bas de la Frileuse au niveau de son arrivée à la rue de la Promenade. Une observation de nuit sera faite rapidement par SUEZ.
- Les deux points prioritaires sur Bures sont : le Pré Launay 86 m<sup>3</sup>/j d'ECPP et le réseau en aval de la rue de la Promenade à faire dans un second temps car moindre (voir fiche 7).
- Le domaine de Pré Launay demande une étude spécifique pour le collecteur des eaux usées, il est situé en zone privée, donc difficilement accessible et changeable selon le SIAHVY. Une discussion s'instaure, pour le SIAHVY il est proposé de récupérer le réseau, le mettre carrément en zone publique et aménager un nouveau collecteur avec relevage vers la route de Chartres pour redescendre ensuite par la rue de la Vierge vers l'intercommunal. Deuxième possibilité formulée par VYF : diriger les eaux des Fauvettes et de Montjay vers le réseau route de Chartres, ne conserver que les eaux usées du Pré Launay qui s'évacueraient par voie

gravitaire sans l'intermédiaire d'une pompe de relevage et sans coût de fonctionnement, mais nécessiterait la réfection du collecteur actuel. Donc une étude préalable de faisabilité et budgétaire est à mener (en principe avec financement de l'Agence de l'Eau).

### **1.3 modélisation hydraulique**

Le but est de :

- Connaître / expliquer le comportement du réseau
- Caler le volume des eaux parasites à traiter

Cette modélisation hydraulique exploite les données de la campagne de mesures précédemment exposée, et permet maintenant au SIAHVY de la réaliser. Elle sera terminée pour fin février 2020

### **1.4 programmation 2019-202**

Le calendrier prévisionnel des travaux reste celui présenté lors de la réunion du 11 juillet :

Dès 2019 : Étude de modélisation (début)

2020 : finalisation de l'étude de modélisation, réhabilitation des regards

Secteur Priorité 1 : Études Préalables

Secteur Priorité 2 : démarches vers les riverains

2021 : Secteur Priorité 1 : travaux

Secteur Priorité 2 : Études Préalables

Secteur Priorité 3 : démarches vers les riverains

NB : confirmation de la priorisation à l'issue de l'étude de modélisation

## **2) Baratage : point du dossier**

Monsieur Vivien confirme le statut technique du projet à savoir re-méandrage du ru d'Angoulême et réfection du bassin de retenue.

Il indique avoir adressé début décembre le dossier demandé par le Département pour obtenir son accord (étude coût/ bénéfiques/avantages à faire par le SIAHVY), et si possible une participation au financement du dispositif d'aiguillage des eaux vers le bassin de retenue que le SIAHVY a décidé de prendre en charge financièrement pour 60 %. Attente de la réponse du Département qui financerait 40 % (Monsieur Bournat et Brigitte Vermillet sont informés de la demande).

Le SIAHVY :

- demande à Madame Sellem, maire de Gometz-le-Châtel, d'assurer la finalisation de la modification du PLU,
- sollicite l'autorisation d'abattage des arbres de la zone par l'ONF,
- dépose le dossier complémentaire en Préfecture.

## **3) Conclusion**

VYF souhaite que cette dynamique soit positive pour le bien de tous, compte-tenu des projets de développement sur Bures et les communes amont.